

*Ministère de la Culture et de la Communication*

*La Ministre*

04 AVR. 2008

Madame, Monsieur,

Le Président de la République a réuni aujourd'hui le Conseil de modernisation des politiques publiques. Au cours de cette séance, j'ai présenté les propositions élaborées par notre ministère pour la mise en œuvre des décisions arrêtées le 12 décembre dernier, lors du précédent Conseil. Vous trouverez dans la note jointe le détail des décisions adoptées. Je tiens à vous en présenter les points essentiels.

S'agissant de l'administration centrale, elle s'organisera, comme l'esquissait mon précédent message, en trois directions générales représentatives des grands métiers de la culture et de la communication. Un secrétariat général complétera ce dispositif. Les enjeux patrimoniaux des politiques du ministère, ceux liés à la création et à la diffusion, les enjeux de développement des industries culturelles, et enfin des politiques transversales comme la démocratisation culturelle, l'éducation artistique et l'action européenne et internationale se répartiront entre ces structures. L'architecture définitive de cette nouvelle organisation sera connue dans les prochains jours.

Je veux vous redire que notre ministère sort consolidé de cette étape, pour lui majeure, de la révision générale des politiques publiques, parce que toutes ses grandes missions sont confirmées et parce que le réseau de nos directions régionales est préservé dans un Etat local resserré.

Le chantier relatif au champ muséal a suscité de nombreuses interrogations et inquiétudes. J'ai souhaité pouvoir annoncer des décisions claires après avoir entendu vos interrogations, vos attentes et en particulier votre souci, que je fais totalement mien, de préserver toute sa place, dans l'organisation du champ muséal, à la dimension culturelle et scientifique. Les axes d'évolution retenus garantiront le rayonnement du réseau de nos musées nationaux, qu'il s'agisse du resserrement et de la rénovation des liens entre les SCN et la RMN ou du statut d'établissement public que recevront le musée Picasso, le musée national du château de Fontainebleau et le musée national de la céramique associé à la manufacture nationale de Sèvres. Enfin, le rattachement de l'Orangerie au musée d'Orsay, à l'horizon 2009, s'inscrit dans cette dynamique.

En revanche, s'agissant du chantier de la filialisation de la RMN, j'ai souhaité prolonger la période préalable de réflexion jusqu'au prochain CMPP.

La note jointe vous permettra de prendre connaissance de l'état d'avancement et du calendrier prévisionnel de tous les chantiers ouverts depuis décembre 2007.

Tous sont menés avec le double souci du service rendu au public et du respect des agents qui portent, au sein du ministère et de ses établissements, l'action culturelle de l'Etat.

J'ai souhaité qu'un dialogue structuré se poursuive avec vos organisations représentatives et j'ai pris l'initiative de réunir un CTPM extraordinaire, consacré à la RGPP, le 17 avril prochain. En outre, il m'a semblé essentiel de créer les conditions d'un dialogue direct avec chacun de vous. A cette fin, un dispositif sera mis en place dès lundi sur notre intranet pour recueillir vos suggestions ou remarques et répondre à vos questions. Dès aujourd'hui, des fiches de questions-réponses seront mises à votre disposition par la mission de la communication interne.

A chaque étape du processus, j'ai tenu à vous informer de façon directe et personnelle. Je continuerai naturellement à le faire.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments cordiaux.



Christine ALBANEL